



# COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

---

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR 17 NOVEMBRE 2012

---

Sur convocation du Président, le Comité Directeur du CD 87 s'est réuni le 17 novembre 2012 à la salle de la bibliothèque d'Ambazac [87].

**Etaient présents :** Stéphane FOUILLADE, Raphaël AUDUSSEAU, Alain MONTEAUX, Marc DRUTEL, Pascal CHARBONNIAUD, Eric DUVERNEUIL, Max GONON, Olivier JAYAT, Christophe GERMANNAUD, Patrice JACQUES, Guillaume BREGEAT, Lionel DOUDET, Loïc LACOUCHIE, Jean-Louis LOIREAU et André JANDAUD, Commissaire aux comptes.

**Etaient excusés :** Laurent BELLAYER, Michel VERDIER, Commissaire aux comptes.

**Etaient absents :** Johan GARAUD et Antonio ARANTES.

**Clubs représentés :** 8 clubs (manquait Saint-Brice).

Le Président ouvre la séance à 20h00 et entame l'ordre du jour.

Le nombre de votants est de 15.

### 1 - SAISON 2012

#### 1.1 - Bilan sportif

Le bilan sportif est assez satisfaisant. En individuel, 25 pêcheurs ont représenté notre CD au niveau national dans toutes les catégories. Belles performances de Franck HEMERY qui a disputé la 1ère nationale mixte, et d'Eric DUVERNEUIL à la 1<sup>e</sup> nationale Plombée.

Seul bémol, nous avons cette année 19 jeunes licenciés et seulement 4 d'entre eux ont souhaité se déplacer à MONTAUBAN pour les championnats jeunes des différentes catégories. Le CD leur a donné une aide de 100 euros pour les frais de déplacement et le CR a également prévu d'y contribuer... Alors qu'il s'agit d'un championnat sur inscription.

Par équipes, les résultats sont moins bons mais on ne peut pas gagner tous les ans. Le Team sensas 87 termine 15<sup>e</sup> de la finale des clubs.

Il est dommage que nous n'ayons pas pu disputer le Championnat de France des CD et le GN, faute aux nombreux désistements souvent dus à un kilométrage trop important. J'espère que nous aurons une équipe en 2013. Ce qui me remonte le moral, ce sont les scores de misère réalisés à ce championnat.

#### 1.2 - Organisations sportives

Toutes les compétitions et championnat faits avec l'aide des divers clubs ont été impeccables. On peut noter la présence de nombreux bénévoles tout au long de l'année (pêcheurs et femmes de pêcheurs.). Merci à Denise, Maria, Anne-Marie...

La D3 nationale EF, que peu de licenciés voulaient prendre en charge, s'est très bien déroulée. Nous avons enregistré une réclamation technique déposée par un pêcheur du CD 33 : elle a été rejetée par la commission de discipline de la FFPSC, qui a débouté le plaignant de sa demande de maintien en D3 nationale pour 2013. La Fédération nous a adressé un message de classement sans suite et nous a exprimé son soutien après avoir constaté la bonne organisation de notre part. A l'issue de cette compétition, deux

membres du CD 87 sont montés en D2 NAT EF et 2 autres se sont maintenus en D3 NAT E. Un bilan très satisfaisant : 4 pêcheurs limousins sur 7 qualifiés ont réussi leur championnat à la maison.

A propos de l'organisation des concours du Critérium, le Président a entendu plusieurs plaintes de pêcheurs mécontents du non-respect de la charte du critérium. Il est de notre devoir d'être vigilants. Nous avons ici un représentant de chaque club qui se doit de rappeler le règlement aux dirigeants du club. C'est d'abord aux organisateurs de contrôler leur compétition, s'ils le font mal ou pas du tout, ils devront en assumer les conséquences.

### **1.3. - Respect du règlement**

Les points importants du règlement (FFPSC et Charte) sont impératifs. Cette saison, les plaintes concernent spécialement :

- Une remise de lots non-conformes. C'est une fausse manœuvre qui ne se reproduira pas.
- Des secteurs complètement disproportionnés au critérium de MONTMAILLER : un secteur de 11 pêcheurs et un secteur de 15, ce qui a peut être entraîné une modification du classement final du critérium.
- Le non-respect de la dotation : personne ne surveille particulièrement le contenu des enveloppes lors de la remise finale mais... à BEAUBLANC, le 5<sup>e</sup> n'a pas reçu la dotation prévue. Ce n'est pas normal. On ne doute pas que l'intégralité des inscriptions a été redistribué mais pourquoi privilégier le vainqueur au détriment des autres. On doit respecter le barème si l'on s'inscrit au calendrier des critères.
- Enfin, tous les week-ends on se plaint des pêcheurs, toujours les mêmes, qui ne peuvent s'empêcher de mettre les pieds du ponton voire la station complète dans l'eau pour gagner un mètre sur le voisin. C'est exaspérant. C'est interdit par le règlement FFPSC et ça énerve tout le monde. Le futur Comité Directeur sera appelé à statuer officiellement sur chacun de ces cas.

Il y a des solutions pour que ces problèmes ne se reproduisent pas dans le futur et la Charte doit sans doute en prévoir les modalités précises, mais c'est d'abord à l'organisateur d'intervenir.

Sur d'autres points, le COMDIR reçoit régulièrement des plaintes qui n'ont pas lieu d'être. Presque chaque week-end, on veut remettre en cause le règlement du critérium alors que ce texte est assez souple et explicite. Et qu'il a été adopté à l'unanimité. Chaque club ou AAPPMA est libre de fixer son programme, le CD ne le décide pas. Le Président ne fait que vérifier s'il est conforme à la Charte. Il laisse aux organisateurs la latitude nécessaire pour s'adapter au terrain. Et pour les éternels insatisfaits, la participation à la compétition sous-entend d'abord l'adhésion aux règles communes, simple question de démocratie.

## **2 - BILAN FINANCIER**

### **2.1 - Gestion de la trésorerie**

Avant de donner la parole à Marc DRUTEL, trésorier adjoint, le Président explique que, malgré de nombreuses demandes, plusieurs factures n'ont pas été réglées. Certaines depuis le mois d'août, ce qui est inadmissible. Dorénavant, il n'avancera plus aucun frais. Stéphane souhaite que le prochain président dispose, comme les précédents présidents, de la signature et d'un chéquier pour éviter ces problèmes. Il souhaite également que les frais réels, inscrits au budget prévisionnel, soient réellement tous versés ; le Président demande à bénéficier du remboursement de ses frais divers et de déplacements au titre de la saison 2012.

### **2.2 - Subventions**

Les subventions attribuées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'organisation des championnats nationaux ne sont virées sur notre compte qu'après l'envoi du bilan financier de la manifestation. Or, comme malgré de nombreuses relances, le trésorier n'a jamais remis le bilan de la D3 NAT Moulinet 2011, le Conseil Régional ne nous a pas versé cette subvention championnat et a décidé de ne pas nous en attribuer en 2012.

En clair, c'est la perte 300 euros de subventions en 2011 et de 300 euros cette année.

S. Fouillade souligne qu'il passe de nombreuses heures à préparer l'équilibre budgétaire et à faire les démarches et les demandes de subventions ; il regrette que cela soit mis à néant à cause du trésorier.

Le Conseil Général est quand même resté sensible à notre précarité financière et aux démarches du Président... Il a accepté de nous allouer une subvention de 300 euros pour la D3 NAT E Mixte 2012. Mais depuis le mois de juillet, il attend toujours le compte-rendu financier de la manifestation pour nous verser la somme.

Le Président n'a toujours pas reçu ce bilan, demandé – avec insistance et à de nombreuses reprises – au trésorier. Il est à craindre que le Conseil Général ne raye le CD de la liste des organismes qu'il subventionne, à cause de ce manque de sérieux. Il a fallu 3 ans pour se faire connaître et avoir quelques aides de la part des institutions et tout est remis en cause par l'attitude peu responsable de notre trésorier. Les 600 euros annuels qui risquent de ne plus arriver, c'est exactement l'aide versée aux jeunes pêcheurs pour leurs frais de déplacements.

Voilà ce qu'il fallait dire avant d'entendre le bilan financier et les remarques des commissaires aux comptes.

### **2.3 - Compte-rendu financier, répartition des aides et Commissaires aux comptes**

Le Trésorier adjoint détaille le bilan de l'année 2012, tel qu'il a pu le réaliser au 31.10. A ce jour, le solde du compte est positif mais il manque encore trop d'éléments précis pour faire un bilan définitif. Il reste entre autres la facture de l'imprimerie à payer mais nous devrions finir l'exercice en équilibre, en attente d'une subvention de la FDPPMA.

Le Président remercie Marc du travail accompli pour présenter des comptes à peu près en ordre.

On passe à la répartition des aides votées lors d'un précédent Comité Directeur : 600 euros de participation au Championnat de France D2, soit 100 € pour chacun des 6 jeunes inscrits. Au final, seulement 4 jeunes se sont rendus à la compétition et ont reçu 100 € chacun. Il reste 200 euros que nous n'avons pas distribués. Le Président propose :

1. Puisque Laurent BELLAYER s'est brillamment qualifié pour la finale du championnat de France, attribution de 100 euros en frais de participation.
  - POUR : 15 (unanimité)                      - CONTRE : 00
2. Que 100 euros d'aide soient attribués à Franck HEMERY pour la D1 NAT mixte, à Eric DUVERNEUIL pour la D1 NAT Plombée et à Olivier JAYAT pour la D1 NAT handicapés.
  - POUR : 15 (unanimité)                      - CONTRE : 00

Marc DRUTEL signale qu'il ne peut pas faire les chèques ce jour car le trésorier ne lui a pas remis le chéquier...

Le président donne alors la parole au représentant des Commissaires aux comptes pour entendre leurs observations.

André JANDAUD a pu constater, lors de l'examen comptable, un flou dans le paiement des inscriptions au critérium entre les versements en chèques et ceux en espèces. Il lui semble judicieux que ces sommes soient payées dès l'inscription, par chèque joint au bulletin d'inscription ou au règlement des licences clubs.

Le COMDIR valide la proposition à l'unanimité, elle sera inscrite dans la Charte pour que nul ne l'ignore.

Ensuite, André a noté sur le document comptable une somme de 600 euros portée en recettes sans indication de provenance. Il faut en préciser l'origine. Marc répond qu'il est en attente d'informations qu'il n'a pas reçues du trésorier et que la présentation finale du bilan 2012 sera conforme aux règles.

Le Commissaire aux comptes n'ajoute pas d'autre observation et valide le compte rendu financier provisoire.

## **3 - RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS**

Le président fait le point sur l'aboutissement de certaines décisions, prises lors des réunions précédentes.

### **3.1 - Réajustement des restants dans les Championnats régionaux.**

Lors de sa réunion du 16.0312, le COMDIR s'est prononcé contre le vœu du CR, qui prévoyait d'abaisser à 10 et 8 le nombre de restants dans les championnats régionaux.

Le CD 87 souhaitait que les restants en Régional Limousin soient de 12 en catégorie pêche mixte et de 10 en catégorie moulinet.

Après nouvelle discussion, le COMDIR demande au Président en exercice à la prochaine AG du CR Limousin de présenter le vœu suivant : « *fixer à 12 le nombre de restants au Régional pêche mixte et à 10 le nombre de restants au Régional moulinet* ». S. Fouillade prend note du vœu. Le vœu sera transmis au président du CR.

**3.2 - « Les 3 premiers du critérium accéderont directement en 1<sup>e</sup> division départementale l'année suivante sous réserve qu'ils ne pêchent pas déjà dans une division égale ou supérieure. »**

Ce vœu validé en AG du CD 2011 permettra à Jean-Pierre SAMIE, Patrice JACQUES et André GUYONNAUD de concourir à la D1 87 Coup en 2013. Félicitations à eux.

Nous craignons que cela limite le nombre de montants de la D2 à la D1. Or en 2013, il y aura 7 montants de D2 en D1, ce n'est donc pas mal.

**3.3 - « La dotation annuelle ne se fera plus sur la finale du critérium mais sur les 24 premiers du classement général du critérium et ce, dès 2012. La finale étant une fête pour clôturer la saison, seule une coupe commémorative viendra récompenser le vainqueur. »**

Cette proposition du COMDIR, votée à la réunion du 12 septembre 2011 n'a pas été mise en application car elle nécessite une modification des termes de la charte.

Il incombera au nouveau COMDIR de prendre en compte cette proposition pour modifier la charte actuelle ou en élaborer une autre. Le Président propose de soumettre cette proposition au vote de l'AG ordinaire du CD pour orienter la décision des futurs élus.

#### **4 - ORGANISATION D'UN LOTO**

Le Président expose qu'il s'est rendu à un loto pour en connaître les modalités d'organisation. Ce serait une façon de compléter nos ressources car nous n'organisons quasiment plus de buvette et nous n'avons d'autres recettes que les subventions. En contrepartie de 600 € + 3 repas, l'organisme privé rencontré peut organiser un loto sous contrat. Il se charge de l'organisation, fait les affiches (que nous devons distribuer nous-mêmes), vient avec le matériel et 3 personnes. C'est lui qui définit les lots et le montant à investir en fonction de la capacité de la salle que nous avons choisie. On paie à la fin de la manifestation qui laisse généralement une somme confortable à l'association.

A nous de trouver une salle des fêtes à notre convenance et de prévoir gâteaux, boissons pour la buvette et tombola. Il faut s'y prendre à l'avance car toutes les dates sont prises jusqu'à la fin de l'année. Stéphane ajoute que la Mairie d'AMBAZAC, lieu de notre siège social, nous prête la salle des fêtes gratuitement, une fois dans l'année.

Le Président demande s'il doit se renseigner sur une possible organisation à Ambazac, courant février 2013, un dimanche après-midi par exemple. Le COMDIR est partagé sur ce projet qui pourrait, certes, nous apporter des ressources. Mais on remarque aussi que cela a été fait par la précédente équipe il y a quelques années, sans vraiment rencontrer le succès.

Stéphane souligne qu'il s'agirait d'une organisation professionnelle, dans un lieu déterminant qui réunit 200 à 300 habitués à chaque fois.

Pascal CHARBONNIAUD, sceptique, résume une partie des avis. Il demande que cela soit présenté et voté en AG. Dont acte.

#### **5 - EXAMEN DES VŒUX**

Après examen des vœux reçus pour l'AG Ordinaire, tous sont jugés conformes aux statuts et règlements. Le secrétaire en dressera la liste qui sera présentée à l'AG du CD le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

→ VOIR LISTE (ANNEXE 1).

#### **6 - REMBOURSEMENT DES LICENCES JEUNES**

Sur proposition du Président, il s'agirait de rembourser aux clubs les licences des jeunes qui font au moins 5 concours (ou un peu plus) du critérium. Cela pourrait peut-être inciter les clubs à amener un peu plus souvent leurs jeunes licenciés au bord de l'eau car c'est bien d'avoir des jeunes licenciés mais il faut

aussi les amener à la compétition. Le financement pourrait être assuré avec les ristournes de la FFPSC. Pour exemple, en 2012, 4 jeunes seulement sur les 19 licenciés ont fait 5 concours ; si nous devons rembourser leurs licences, cela ne ferait que 69 €.

Après discussion, la proposition est rejetée. Il est contraire aux statuts d'offrir la licence aux pêcheurs.

## 7 - PRE-CALENDRIER 2013

On part sur le même nombre de concours qualificatifs pour le critérium 2013, soit 17 concours inscrits au calendrier. Malgré certaines critiques, il n'est pas question d'écarter des AAPMA qui nous aident et prêtent leur parcours pour les championnats.

Il ne reste plus que le concours de SAINT-BRICE à placer, le club n'a pas renvoyé sa fiche à ce jour.

Nous attendrons d'avoir les dates des championnats nationaux pour établir définitivement le calendrier 2013. Il peut donc y avoir des modifications au prévisionnel qui sera publié sur le site.

## 8 - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT 2013

D3 coup :

D2 coup : Les Ponticauds.

D1 coup : Ladignac.

D1 moulinet : St-Pardoux.

Régional moulinet : St-Pardoux ou Bujaleuf.

D3 nationale E vétérans : Rochechouart (si vœu approuvé).

Finale du critérium : Rochechouart.

Priorité a été donnée à Montmailler et aux Ponticauds pour faire un roulement des organisations. L'AAPPMA de LADIGNAC, toujours présente, souhaite organiser un championnat.

## 9 – PARTICIPANTS AUX DIVERS CHAMPIONNATS 2013

Le président donne la liste des participants aux divers championnats en 2013 ; elle paraîtra sur le bulletin 2012 et sur le site, et sera mise à jour au cours de l'année en fonction des montants, descendants et désistements.

Seules inconnues, le nombre de restants en ligue moulinet (vœu proposé au CR pour passer de 8 à 10 restants) et le nombre de montants en 2<sup>e</sup> nationale plombée qui sera fixé une fois toutes les qualifications régionales effectuées.

Le COMDIR demande à chaque président de club d'informer les pêcheurs concernés de leur position dans les qualifications. De plus, il rappelle qu'il faut s'inscrire pour participer à la D3 au coup, à la D1 au moulinet ainsi qu'au Régional plombée.

Pour la D2 Haute-Vienne, il y aura 17 montants de D3.

## 10 - ETAT DES LICENCES EN 2013

Quelques licenciés émettent le souhait d'arrêter la compétition pour diverses raisons et de ce fait ne prendront plus de licence. C'est regrettable car nous sommes un des seuls départements français à progresser tous les ans ; il serait bien d'essayer de rattraper ces pêcheurs avant qu'ils ne désertent la compétition.

On a pu remarquer en fin de saison des nouvelles têtes qui s'essayaient à la compétition ; parmi eux 5 ou 6 se renseignaient pour prendre une licence. Le COMDIR espère qu'ils viendront nous rejoindre.

Le Président demande à Christophe GERMANNAUD si le secteur de Bellac envisage de créer un club et de réunir ses licenciés individuels. Christophe explique que la tendance actuelle n'est pas la participation aux compétitions par équipe (championnat des clubs, challenge Sensas, etc.), que donc la situation leur convient ainsi et qu'ils s'en tiennent aux licences individuelles.

Le Président rappelle à tous que les nouvelles disciplines de pêche sportive réunies au sein de la Fédération peuvent motiver des pêcheurs à adhérer au CD et à pratiquer en compétition leur pêche de prédilection (plombée, carpe au coup).

## 11 – ELECTIONS FFPSC



### 11.1 - Election du Comité Directeur du CD

L'événement important de l'année sera l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le mandat du COMDIR s'achève le 1.12.2012 et les élections des nouveaux Comités Directeurs du CD et du CR sont prévues fin 2012 et début 2013. Il faut s'atteler à la constitution d'une équipe candidate pour les 4 ans à venir.

Le Président indique que les deux dernières années se sont très bien passées et qu'il envisage de présenter une liste, bien évidemment avec le soutien et le concours d'une équipe. Il pense que nous avons trouvé l'équilibre avec un ou deux représentants par club et que si un groupe motivé est prêt à s'investir/se réinvestir avec lui, il se représentera. Certains élus actuels lui paraissent indispensables et il n'est pas concevable que ces derniers abandonnent.

Chacun exprime sa position sur une candidature à un nouveau mandat. Sur les 15 présents, 13 sont prêts à repartir. Patrice JACQUES et Alain MONTEAUX ne souhaitent pas se représenter.

Stéphane insiste pour qu'Alain, son bras droit reste à ses côtés car il fait partie des éléments indispensables. De plus, il est le seul représentant du Club du Team Sensas 87. Alain dit qu'il a réfléchi et sa décision semble être prise. Il précise aussi qu'il restera présent à nos côtés et nous aidera comme il le fait depuis de très nombreuses années. Il ajoute que le Team Sensas 87 saura trouver un nouveau représentant pour rejoindre le COMDIR.

Le Président fait le point sur l'élection que nous devons organiser (liste, bulletins de vote, etc.) : à ce jour, il n'a pas reçu de liste de candidats, ni de propositions individuelles. D'autre part, ni le trésorier ni le secrétaire actuels n'ont fait part de leurs intentions.

Le Président estime pour sa part qu'il serait justifié de changer de trésorier. Celui-ci prend son rôle un peu trop à la légère et c'est dommageable pour l'ensemble des pêcheurs. Le président demande à Marc DRUTEL s'il accepterait d'assumer cette fonction. Marc indique qu'il y est disposé. Le Président proposera au trésorier actuel d'inverser les tâches et de continuer comme trésorier adjoint.

### 11.2 - Election du Comité Directeur du CR

A la suite du renouvellement des Comités Directeurs départementaux, viendra l'élection du Comité Directeur régional. Le Président en exercice, Daniel DEPALLE s'est déclaré prêt pour un nouveau mandat et a avancé des propositions pour constituer une nouvelle équipe.

On peut donc discuter de la formation de ce bureau, qui aura lieu en janvier, sur la base des propositions de Daniel, qui reprennent la répartition actuelle : les présidents, les trésoriers, les secrétaires des 3 départements + une féminine et un pêcheur handicapé.

Nous pourrions confirmer notre adhésion à ce schéma après l'AG si cela convient à tous les candidats.

Le Président demande la présence de tous à l'AG du CR pour participer aux prochaines élections. Les critiques éventuelles des absents ne seront pas acceptables.

Stéphane donne aussi des nouvelles du CD 19 qui a rencontré des difficultés pour constituer une liste. Il semble que les choses s'arrangent et il est indispensable de les soutenir. Nous avons besoin d'eux, notre CR a besoin d'eux.

## 12 – BULLETIN ANNUEL

Le bulletin est terminé. Alain, pour raisons de santé, a été souvent absent de nos manifestations et n'avait que peu de photos pour illustrer le bulletin. L'apport important de Michel, ceux de Bernard et d'Eric ont amélioré la situation. Le bulletin 2012 sera imprimé à 150 exemplaires, pour un devis de 1255,80 euros.

En 2010, nous avons diminué la participation financière au bulletin de 150 euros à 100 euros pour nos trois détaillants car ils contribuent déjà pas mal à nos actions. Mais les coûts de fabrication augmentent et il fallait équilibrer le financement de l'édition 2012. Nous avons proposé à deux nouveaux détaillants de les inclure dans la publicité ; il n'y a pas de concurrence directe pour la pêche de compétition car ils ne distribuent pas les mêmes marques. *Manucentre* a accepté et *Pacific Pêche*, en attente de l'accord de sa direction, nous rejoindra en 2013.

Nous avons envisagé d'ajouter au bulletin deux pages d'encarts publicitaires de commerçants et artisans locaux. Le Président avait déjà évoqué quelques accords de principe lors de la précédente réunion mais il fallait un nombre d'annonceurs plus important pour équilibrer le surcoût d'impression. Stéphane avait demandé à chacun de faire un effort et de rechercher quelques sponsors supplémentaires. Personne

ne s'étant senti concerné l'idée a été abandonnée. Nous avons fait appel à la FDPPMA et sommes dans l'attente de sa réponse.

### 13 - MATERIEL

Il existe une Commission Matériel au CD 87 : il serait bien qu'elle fasse son travail. Cette saison, 6 cornes de brumes ont disparu, Alain en a racheté 6 autres. Le matériel (balances, trépieds...) se dégrade rapidement, personne n'en prend soin. On est toujours à la recherche d'un ou deux volontaires pour les conserver entre chaque critérium. On a tenté de faire suivre chaque dimanche mais on est tombés sur des sagouins... Qui a quoi aujourd'hui ?

- Le président a 4 balances mais seulement 3 trépieds, les cornes de brumes et les piquets. Il semblerait que M. VERDIER ait deux balances avec trépieds. Patrice JACQUES indique qu'il a rangé un trépied chez lui. Il le fera passer dès demain.

- Le barbecue et les bouteilles de gaz se trouvent chez Laurent BELLAYER

- Alain demande où se trouve le tableau des résultats, pratique pour les calculs intermédiaires aux championnats. Personne dans l'assemblée ne semble savoir où il se trouve.

Le COMDIR estime que mettre deux responsables du matériel est trop contraignant. On préfère continuer à faire suivre le matériel en le passant aux organisateurs du concours suivant comme actuellement.

### 14 - AFFAIRE LAFONT

Le Président rappelle pour ceux qui n'étaient pas au courant que l'affaire est close. Le juge a débouté M. LAFONT de « *sa demande en paiement de la facture de 2311 euros* » présentée au CD 87 et jugé qu'il était « *sans droit pour facturer une quelconque prestation photographique* ». Le COMDIR prend connaissance des attendus détaillés du jugement.

### 15 – QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Le président clôt la réunion à 23h10 et donne rendez-vous à tous le 1<sup>er</sup> décembre 2012 à l'AG du CD à la salle J.P. TIMBAUD à LIMOGES.

Le Président,  
S.F.

Le Secrétaire adjoint,  
A.M.

## ANNEXE 1

# Vœux 2012

A soumettre au vote de l'AG ordinaire

- 1 - La dotation du Critérium ne se fera plus sur la finale mais sur les 24 premiers du classement général annuel** (vœu voté à la majorité du COMDIR ; nécessite une révision de la charte).
- 2 - Disputer la finale du critérium en une manche de 4h ou 5h, avec repas à la fin (une coupe au vainqueur).**
- 3 - Redistribuer la totalité des engagements sur le premier tiers et pas de lots aux suivants (nouveau barème à prévoir).**
- 4 - Organiser la D3 nationale E Vétérans en Haute-Vienne (proposition : à Rochechouart).**
- 5 - Organiser la D2 nationale plombée en 3 secteurs de 8 pêcheurs (à Bujaleuf) ou 2 secteurs de 12 pêcheurs (à St-Pardoux) en fonction de la saison.**
- 6 - Disputer le championnat Régional des clubs en 2 manches :**  
soit sur 2 jours : 2 manches de 4 heures,  
soit sur 1 jour : 2 manches de 3 heures.
- 7 - Poser la candidature du CD 87 à l'organisation du Championnat de France 2<sup>e</sup> D nationale mixte sur LIMOGES et ses alentours.**
- 8 - Organisation d'un loto par le CD.**